

Education et Communication Numérique

①

La loi de Refondation du 8 juillet 2013 a pour objectif de faire entrer l'École dans l'ère du numérique. En effet, c'est une mesure clé du projet de loi. L'enjeu, par le numérique, est d'aider l'école à accomplir ses missions fondamentales d'instruction, d'éducation et d'émancipation en faisant de ce dernier un facteur de réduction des inégalités.

Le numérique est une chance pour l'École car les TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) offrent de nouvelles perspectives.

Cependant, l'évolution rapide des TIC durant les dernières années, peut également mettre en difficulté l'institution scolaire.

Ainsi, de quelle manière l'école ~~peut-elle intégrer~~ intègre-t-elle le numérique dans l'objectif de ~~répondre à ses missions~~, réunir de tous les élèves.

Pour y répondre, nous analyserons d'abord ce que la "révolution numérique" entraine à l'École. Par la suite, nous verrons quelles sont les mesures prises par l'institution scolaire. Enfin, le rôle des acteurs et notamment du CPE sera étudiée.

Pour organiser mon plan, je me suis appuyé sur un corpus de texte qui traite de la question de numérique.

- Un article ~~de médiation~~ du site médiation
- Un article de café pédagogique montrant une expérimentation
- Une fiche du site eduscol.

De plus le site eduscol + education.gouv.fr ont été parcourus.

1. La révolution numérique à l'école.

A. L'expression révolution numérique vient de M. SERRES, dans Petite Poucette.

↳ Après Oral → écrit (imprimerie numérique)
(séquences de savoir est partout).

Il peut y avoir des conflits générationnels.

→ En effet, nouvelle génération → mix outils : portable / internet / réseau sociaux, le rapport à l'école peut changer. L'école n'est plus le seul lieu où l'on trouve le savoir.

Pour l'école ? faut s'adapter face à ces technologies.

Pas figé
l'école peut toucher l'école sans y être

T

Tous les acteurs

difficile et mal pire →
au point avec l'usage des TIC

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

B) Mais le numérique permet d'ouvrir de nouvelles approches

↳ Notamment au niveau de pratiques pédagogiques

→ cas du doc 2. Nouvelle façon d'apprentissage, ludique tout

en ayant un objectif disciplinaire et de validation de compétence.

Comme le montre le doc 2:

→ à la fois apprentissage du numérique / usages.

nouvelle façon d'apprentissage.

acquisition de connaissances et compétences.

→ Possibilité de travailler en groupe

→ collectif, autonomie, créativité.

De plus le numérique par son aspect ludique:

→ la motivation, l'envie d'apprendre, à rapprocher les pratiques quotidiennes et les pratiques de l'école.

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

~~XXXXXX~~

11. Les repères de l'Ecole.

④

Ainsi, ~~par~~ le numérique est aujourd'hui inévitable
Loi 2013 → faire entrer.

Mais avant déjà: 85 Plan informatique pour tous

97: Plan introduction NTIC maternelle à l'Uni

2003 ENI:

Chaque de texte numérique 2011 obligatoire

⇒ Volonté déjà d'utiliser le numérique notamment dans la communication

2013: Nouvelle impulsion.

La loi de Refondation dispose
seront développés les compétences
nécessaires à l'exercice de la citoyenneté
de l'info et la com.

Esprit: former des citoyens autonomes, responsables et libres
(e-citoyenneté).

On retrouve donc dans le domaine 4 de Socle Commun

La maîtrise de techniq nouvelle de l'info et de la com

⇒ Chaque élève → usage responsable des TIC → DB21

⇒ à mettre en lien avec compétence 6 (compétence social et civique)
compétence 7 (Autonomie et initiative)

↪ max socle: Domaine 2: **Méthodes et outils pour apprendre**

Apprentissage des outils numériques avec discernement et respect
des règles de leurs usages

Méthodes Outils pour communiquer.

(Dans cette esprit, le parcours citoyen, lancé en janvier 2015)
met en place le **EMI** (éducation aux médias et à l'info).

Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté de une ^{ste} de l'information de la com.

Après de mettre en place cela en place: **Colloque comètes**

→ 72 collèges sélectionnés pour aller peser la loi dans l'intégrité du numérique

Au niveau des acteurs,
le C212E (certificat informatique et internet)
la validation des compétences personnelles
1) les TIC.

gates pédagogiques.
Utilisation personnelle.

Pour aller, comme le mentionne le doc 3, des outils éducatifs permettent
aux élèves et aux professeurs de travailler pour un usage Internet responsable.
III Rôle des acteurs / CPE.

Comme tous les autres :

**Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice
de ses métiers** (C. 212E).

Ainsi, il pourra mentionner ce rôle aux parents.

Pour ce qui se passe, c'est la CPE et sa interaction avec l'ensemble
des acteurs (élèves / parents / profs). Ainsi les TIC permettent une communication
plus importante et diversifiée.

De par sa compétence pluridisciplinaire, 2. Quant à lui, avec les autres
personnel, les rôles de ne et doit dans l'établissement
sont :

Ainsi, en tant que conseiller de CPE + conseiller, la CPE
peut intervenir sur différents aspects collectifs dans le but de maintenir
aux élèves un usage des TIC, à la

Sur les aspects, les liens faits du numérique → renouvellement
de l'usage → autonomie personnelle.

Sur les élèves, sensibiliser aux risques, réseaux sociaux, protéger
données personnelles de faire comprendre à l'usage des TIC.